



Délibération N°49_2023
Votée le 5 décembre 2023
Objet : Modification du comité syndical

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 
ID : 087-200024743-20231205-D49_2023-DE

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le 5 décembre à 18h30, l'assemblée générale du **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne**, dûment convoquée le 24 novembre 2023, s'est réunie en session ordinaire à la salle Vienne de Bosmie l'Aiguille, sous la Présidence de Monsieur Philippe BARRY.

Présents : Mrs. Jean-Luc CELERIER, Olivier CHATENET, Patrick CHAMBORD (x2), Jean-Pierre PATAUD, Jean-Christophe CARPE, Loïc GAYOT, Jean-Pierre GRANET, Pascal CLUZEAU, Philippe BARRY, Marc LIEBSCHUTZ, Patrice COTTAZ, Aurélien BRUNET, Francis PONTEGNIE (x2), Denis VARENNE, Pascal PAGNOU, *Antoine CORREIRA*, Mme Marie-Jeanne NICAUD

Pouvoirs : M. Eric LAVOREL à M. CELERIER, M. Claude CASSAT à M. BARRY, Mme Annie DARDILHAC à M. CLUZEAU

Excusés : Mrs SAUTOUR, SIMONNEAU, SAVY, DESROCHE, GRANET Thierry, BOUCHETEIL, THEYS, Mme JOUANNETAUD

Secrétaire de séance : M. Loïc GAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les lois n° 82-213, du 23 mars 1982 et n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les statuts du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

Vu la délibération n°18/2020 du 17 septembre 2020 relatif à l'élection des vice-présidents

Vu la délibération de la communauté de communes ELAN n°2023/183B en date du 19 octobre 2023.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

DECIDE

Article unique : modification du comité syndical

De donner un avis favorable à la prise en compte des désignations de :

- Mme Gisèle JOUANNETAUD comme déléguée titulaire en lieu et place de M. Jean Michel BERTRAND pour la communauté de communes ELAN.

Pour Extrait Conforme

Fait à Aix sur Vienne, le 5 décembre 2023

Le Président,

Secrétaire de séance : **Loïc GAYOT**

Philippe BARRY

Nombre de délégués : 35	Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :
Présents : 18	
Votants : 21	
Pour : 21	Publication ou Notification le :
Abstention :	
Contre :	